

Pour des départements solidaires

Les associations de solidarité réunies au sein de l'URIOPSS se mobilisent autour des élections départementales qui auront lieu les 20 et 27 Juin 2021 .

La crise sanitaire et sociale sans précédent que nous vivons montre et renforce l'importance de l'action d'un département et de cette élection : celui-ci intervient dans le champ de **l'enfance** (protection maternelle et infantile, adoption, protection de l'enfance, soutien aux familles en difficulté), du **handicap** (hébergement, insertion sociale et aides financières aux personnes handicapées), des **personnes âgées et de la dépendance** (création et gestion des maisons de retraite, aides), de la **gestion des allocations individuelles de solidarité** (RSA, APA, PCH), **de l'insertion et de l'emploi**.

Cette élection représente donc un engagement majeur dans le renforcement de la cohérence et des impacts des politiques et des actions de solidarité et de cohésion sociale au sein des territoires.

L'URIOPSS représente et anime une dynamique collective dans le secteur social et médico-social, forte de 200 adhérents, 800 établissements. Elle veille et contribue à un soutien et un accompagnement dans le respect, la dignité et le bien-être des personnes en fragilité. Avec ses adhérents, elle est donc partie prenante de l'action des élus départementaux face aux enjeux majeurs de l'accompagnement des personnes concernées.

L'URIOPSS souhaite un renforcement des coopérations entre les acteurs de solidarité au sein des territoires, émanation d'une société civile, qui œuvrent quotidiennement sur le terrain.

Les 20 et 27 Juin prochains seront appelés à voter :

- ▶ *3,5 millions de demandeurs d'emploi*
- ▶ *3,6 millions de personnes concernées par le mal logement*
- ▶ *9,3 millions de personnes vivant avec moins de 1 063 € par mois*
- ▶ *26,1 millions de personnes âgées*
- ▶ *1,2 million de personnes travaillant dans le secteur sanitaire, social et médicosocial*

Trois priorités :

- ➊ Pour un département partenaire des acteurs de solidarités,
- ➋ Pour un département coordonnateur des politiques publiques,
- ➌ Pour un département, territoire de solidarités.

Pour des départements mobilisés sur des enjeux transversaux !

Soutenir la vie associative et non lucrative

- Favoriser les diagnostics de territoire partagés dans la construction des politiques publiques.
- Valoriser la spécificité des acteurs non lucratifs dans la mise en œuvre des politiques d'action sociale et favoriser le développement d'une offre concertée.
- Accompagner le développement et l'évolution des modèles associatifs, notamment par un soutien à l'engagement bénévole et à l'emploi associatif, notamment dans un contexte de crise sanitaire et sociétale qui les fragilise.
- Soutenir la capacité d'innovation et de créativité des associations de solidarité et accompagner la pérennité des nouvelles actions et nouveaux services.

Inscrire les politiques publiques dans une logique de parcours

- Harmoniser les découpages territoriaux des dispositifs mis en place par les différentes politiques publiques.
- Favoriser le partage de données entre institutions afin de limiter le travail de reporting des associations gestionnaires.
- Fluidifier les parcours des personnes en assouplissant les cadres d'action.
- Renforcer la logique des parcours des personnes accompagnées pour favoriser la mise en place de réponses adaptées :
 - En favorisant l'articulation des nouveaux dispositifs avec l'existant,
 - En accompagnant l'évolution des structures vers des ensembles permettant une diversité de parcours et de réponses adaptées.
- Favoriser la coopération et les capacités d'innovation des associations de solidarité.

Favoriser le dialogue de gestion et relations entre les Départements et les associations de solidarité

- Renforcer des espaces de dialogue interinstitutionnel en vue de favoriser la coordination des politiques publiques.
- Se saisir des outils et possibilités juridiques mis en place par les réformes successives (autorisations, CPOM, financements, etc.), en accord avec les organismes gestionnaires, afin de porter ensemble la transformation de l'offre, au service des personnes accompagnées et dans le respect des spécificités associatives et territoriales.
- Garantir des évolutions de taux directeurs dans l'allocation de ressources aux ESMS qui ne dégradent pas, d'année en année, le service rendu.

Renforcer l'attractivité des métiers du secteur

- Revaloriser les salaires, notamment les bas salaires et garantir aux associations les financements permettant cette revalorisation.
- Financer les évolutions des conventions collectives dès lors qu'elles sont agréées par le Ministère.
- Financer des compétences dans les Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux pour soutenir le développement durable des ressources humaines :
 - Mise en œuvre de l'alternance et de l'apprentissage (financement du tutorat),
 - Développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC),
 - Mise en place d'une politique de qualité de vie au travail (QVT).

Développer le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées

- Favoriser l'émergence ou le développement d'instances participatives pour croiser les regards et prendre en compte la parole des personnes concernées et des citoyens.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de lever les freins matériels à la participation (exemples : prise en charge d'éventuels frais de transport, sensibilisation à la Visioconférence).
- Faciliter l'expression des personnes, en les aidant à préparer leurs interventions, afin de garantir leur droit à la parole et de consolider leur légitimité.
- Soutenir la mise en place de formations à destination de bénévoles, professionnels et élus, relatives à la participation, de manière à développer la démarche du pouvoir d'agir.

Le numérique au service de l'accompagnement des plus vulnérables

- Soutenir l'accès et le développement du numérique pour les plus vulnérables (infrastructures réseaux, aide à l'équipement, formation aux usages, etc.).
- Soutenir la mise en place de fonction de médiation numérique pour une aide et un accompagnement aux démarches d'accès aux droits pour les plus fragiles.
- Soutenir les dynamiques d'entraide, de mutualisation de moyens entre associations les moins dotées en ressources d'ingénierie et de système d'information et doter les budgets en ce sens.

Pour des politiques publiques adaptées aux besoins de chacun !

Enfance, Jeunesse et Famille :

- Renforcer des moyens pérennes à la hauteur des enjeux du champ de la protection de l'enfance.
- Favoriser les coopérations entre les acteurs pour favoriser le parcours des jeunes en situation de double vulnérabilité.
- Renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie sociale et économique.
- Poursuivre la mise en place de réponses adaptées aux mineurs non accompagnés avec des besoins spécifiques à penser.
- Renforcer une logique de parcours et poursuivre le travail des acteurs du milieu ouvert et autres alternatives pour résorber les listes d'attente.
- Soutenir les Lieux d'Accueil Enfant-Parent, des dispositifs stimulants pour les familles, privilégiant les liens parents-enfants dès la petite enfance, dans une démarche territoriale de proximité et de mixité sociale.
- Rendre plus lisible l'action de la prévention spécialisée, qui est au cœur des quartiers et permet l'expression des jeunes et de leurs familles.
- Renforcer le fonctionnement et la mise en œuvre des Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) dans leur dimension technique mais également politique afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle.

Personnes en situation de Handicap :

- Déployer des observatoires partagés afin d'objectiver les besoins sur les différents territoires.
- Apporter une vigilance à la juste évaluation des plans d'aides Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
- Soutenir le déploiement des solutions d'Habitat Inclusif, en favorisant la diversité des projets.
- Maintenir une politique de création de places pour les personnes sans solutions.
- Travailler sur les solutions à destination des personnes en situation de handicap vieillissantes et sur l'adaptation à ces publics de l'offre existante.
- Evaluer en continu les effets du déploiement de nouvelles solutions afin d'assurer de leur adéquation avec les besoins et les attentes des personnes accueillies et accompagnées.
- Systématiser le fonctionnement de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) pour toute personne en situation de handicap.
- Maintenir une souplesse de fonctionnement au sein des établissements et services.

Personnes âgées :

- Faire évoluer le point GIR à un niveau permettant l'application des ratios d'encadrement mis en avant par le rapport El Khomri.
- Travailler conjointement à une objectivation des coûts horaires des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pour adapter leur tarification à leur réel besoin en l'attente de la réforme de leur mode de financement.
- Anticiper l'offre de demain notamment sur l'évolution des profils accueillis en établissement ou à domicile.
- Travailler sur les solutions à destination des personnes en situation de handicap vieillissantes et sur l'adaptation à ces publics de l'offre existante.
- Accentuer la dynamique d'accompagnement des aidants.
- Permettre le développement de l'innovation par des financements spécifiques et capitaliser sur toutes les expériences.
- Porter une vigilance à un pilotage de l'offre basé sur les besoins réels et éviter les installations par opportunités économiques.

Lutte contre les exclusions

- Garantir l'accès aux droits fondamentaux en matière de ressources, de logement, de santé, ..., en évitant le non-recours et en renforçant les dispositifs « d'aller-vers ».
- Soutenir le développement d'un accompagnement global renforcé et ouvert à tous pour permettre l'entrée dans un parcours d'insertion réussi et pérenne.
- Investir dans la formation continue inter-institutionnelle de travailleuses sociales et travailleuses sociaux, condition indispensable pour renforcer l'interconnaissance des acteurs de l'action sociale, permettre l'acquisition d'une culture partagée et le développement de projets territoriaux coordonnés.
- Construire de véritables parcours d'insertion afin de garantir l'enchaînement sans rupture des actes nécessités par l'insertion dans l'emploi durable.